

Un nouvel équipement de niveau international

Les travaux de la salle d'escalade ont été réalisés sous la maitrise d'ouvrage du Grand Besançon. Ils sont l'aboutissement de la réflexion et du travail menés depuis 2012 par l'association Entre-Temps Escalade et la Ville de Besançon.

Marie PARADIS est la première femme à avoir gravi le sommet du mythique Mont Blanc, le 14 juillet 1808, tout un symbole pour cette nouvelle salle d'escalade qui porte désormais son nom.

La pratique de l'escalade en salle est un élément clé de formation à la pratique de l'escalade sur voies naturelles. C'est également une pratique à part entière qui entre dans le champ des activités de plein air, que le Grand Besançon souhaite promouvoir à travers le festival *Grandes Heures Nature* dont la deuxième édition se tiendra du 5 au 7 juin 2020.

Notre territoire compte de nombreux atouts à valoriser. Le Grand Besançon se distingue notamment par son patrimoine naturel exceptionnel, qui offre un large panel d'activités de pleine nature. La création d'une salle d'escalade de niveau international ne peut qu'y contribuer. Cet équipement s'inscrira en effet comme « tête de pont » dans l'animation d'un réseau de sites incluant notamment les falaises de l'agglomération.

► Ce nouvel équipement permet de :

- ▶ 1. Doter la région d'une salle d'escalade de niveau international
- ▶ 2. Favoriser la pratique de l'escalade pour tous
- ▶ 3. Développer le tourisme lié à l'escalade
- ▶ 4. S'inscrire dans l'aventure olympique de PARIS 2024



1. Doter la région d'une salle d'escalade de niveau international

Les caractéristiques de cette salle permettent son homologation au niveau international en vitesse et bloc et un classement au niveau national en difficulté. Rappelons que ces trois disciplines seront olympiques dès les Jeux de Tokyo qui se dérouleront cet été.

Le nouveau bâtiment permet l'accueil d'un public important lors des manifestations et est conçu pour faciliter une bonne visibilité des voies par le plus grand nombre.

2. Favoriser la pratique de l'escalade pour tous

Les équipements de la salle permettent à la fois d'accueillir des personnes en situation de handicap (mur adapté), des débutants (scolaires, salariés de Témis durant leur pause méridienne,) et des sportifs de haut niveau lors de compétitions.

3. Développer le tourisme lié à l'escalade

Une salle d'escalade est un élément structurant pour l'attractivité touristique d'une agglomération riche en falaises ouvertes à la pratique. Les amateurs d'escalade aiment grimper dans des salles aux caractéristiques différentes de celles de leur club. Cette pratique est aussi bien recherchée dans le cadre de sorties organisées par les clubs que par des petits groupes de grimpeurs ou des familles.

4. S'inscrire dans l'aventure olympique de Paris 2024

Le Grand Besançon s'inscrit, avec l'appui de nombreux partenaires locaux que sont la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'Université, le CHU, le Centre d'optimisation de la performance sportive, le CREPS, le mouvement associatif..., dans une démarche active de promotion des JO de Paris 2024 à travers :

- ▶ l'obtention du label "Terre de Jeux 2024" (en décembre), qui fera vivre les JO et l'esprit olympique à l'ensemble des habitants,
- ▶ la candidature déposée en novembre 2019 pour devenir l'un des Centres de Préparation aux Jeux olympiques et paralympiques, mettant en avant les équipements majeurs du territoire pour la production de performances de très haut niveau, dont la nouvelle salle d'escalade est certainement l'atout principal.

Cette candidature est d'autant plus légitime qu'elle s'appuie également sur des athlètes élites formés localement. Ainsi Nao MONCHOIS, ambassadeur sportif de Grand Besançon Métropole, qui a su atteindre le très haut niveau en intégrant l'équipe de France, dispose désormais de l'outil idéal sur le chemin encore long vers la qualification olympique en 2024.

Une implantation stratégique au cœur du pôle sportif de Montrapon

La localisation de ce nouvel équipement d'envergure a évolué avec les années. Initialement envisagée sur le site des torcols (au niveau des anciens courts de tennis récemment transformés en espace des cultures urbaines puis sur une parcelle jouxtant ce bâtiment), le choix s'est finalement porté sur l'avenue Léo Lagrange, au cœur du pôle sportif de Montrapon.

L'accès en est aisé (le parking est entièrement réaménagé) et il est desservi par la nouvelle ligne de transport en site propre (ligne n°3). Ce positionnement, à proximité directe des installations accueillant déjà le haut niveau, favorisera les synergies lors de l'organisation d'importants évènements. Les établissements scolaires proches pourront par ailleurs bénéficier de ce nouvel équipement et des projets seront conduits par l'association Entre-Temps Escalade en partenariat avec la maison de quartier de Montrapon.

Un lieu de vie et de pratiques sportives

Les particularités de la salle d'escalade du Grand Besançon en font un équipement de premier plan dans le paysage des salles d'escalade françaises. Grâce notamment au mode gestion de l'équipement, confiée à une association sportive très dynamique :

Entre-Temps Escalade.

Cet équipement sera le lieu de vie et de ralliement de tous les pratiquants de montagne et d'escalade du Grand Besançon puisqu'il héberge également le siège social du Club Alpin français, second club du territoire comptant plus de 500 licenciés, tout comme Entre-Temps Escalade.

L'escalade est devenue en une décennie une pratique sportive accessible à tous mais surtout attractive pour tous.

Sur le territoire du Grand Besançon, les quelque milliers de spectateurs rassemblés devant les frontons de blocs pour admirer les performance des meilleurs grimpeurs français, lors du Festival Grandes Heures Nature 2019, en sont la récente illustration. Rendezvous en 2020 pour un nouveau spectacle au pays de la verticalité!





d'Entre-Temps Escalade est véritablement de promouvoir et développer ses activités auprès du plus grand nombre, particulièrement auprès des publics éloignés de cette pratique, pour des raisons physiques, culturelles ou économiques.

La nouvelle salle édifiée permet à l'association de poursuivre le projet qu'elle met en œuvre depuis plus de 15 ans désormais et qui bénéficie à plus de 500 adhérents. La convention d'occupation du domaine public est complétée par une convention d'objectifs et de moyens qui engage l'association Entre-Temps Escalade dans la poursuite de ce projet résolument tourné vers les habitants.

L'association assumera les frais d'entretien de la structure et recrutera du personnel diplômé d'État pour renforcer l'équipe des cadres, afin d'offrir au plus grand nombre des conditions de pratiques optimales et sans cesse renouvelées, par la modification régulière des voies notamment.





Le Club Alpin français, second club résident de cette nouvelle installation

Alors qu'Entre temps est affilié à la FFME (Fédération Française de Montagne et d'Escalade), le Club Alpin français est une association affiliée à la fédération française des clubs alpins et de montagne.

Cette association, dont le siège social est actuellement en centre-ville, regroupe une vingtaine de sections autour des pratiques de montagne telles que alpinisme, randonnée, canyoning, VTT et escalade.

La complémentarité de ces pratiques avec la pratique de l'escalade en salle (techniques de manipulation de corde, apprentissage de l'autonomie, de la maitrise du risque) explique pourquoi les deux projets associatifs du CAF et d'Entre Temps sont complémentaires et vont pouvoir nourrir de nouvelles synergies.

Le Club Alpin Français dispose de 75 m² pour son siège social ainsi qu'un espace de stockage de 30 m². Enfin, le CAF bénéficie également de l'accès à la salle de réunion mutualisée toutes les semaines pour la préparation des sorties hebdomadaires et les réunions du Comité Directeur.

Au niveau du grand public, la salle d'escalade sera désormais le lieu central de renseignement et d'accompagnement pour toutes les pratiques liées à la montagne.

Une salle d'escalade modulable selon les usages

L'espace de grimpe bénéficie d'une surface au sol de 1 000 m² et permet de développer des voies sur plus de 1800 m² dans trois disciplines différentes : vitesse, bloc, difficulté.

Dans le fonctionnement courant de l'installation, la salle est configurée pour accueillir le plus grand nombre de grimpeurs possible, chacun selon son niveau ou souhait de pratique.

Ainsi, des murs adaptés aux personnes en situation de handicap sont proposés, des espaces d'initiation en moulinette permettent aux élèves des établissements scolaires ou de l'école de grimpe de l'association de maitriser les premières techniques. Enfin des espaces plus spécifiques sont proposés aux compétiteurs ou grimpeurs aguerris : blocs, murs de difficulté et vitesse.

Une salle adaptée aux compétitions

La salle se veut aussi être un espace de compétition permettant au club Entre-Temps Escalade d'organiser des manifestations dans le cadre fédéral.

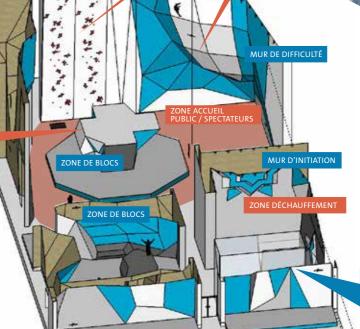
Pour cela, la salle permettra l'accueil de spectateurs dans les conditions de sécurité fixées par la réglementation des établissements recevant du public (ERP) et dans les meilleures conditions requises pour les compétiteurs et le public. Le parti pris est de ne pas générer de surfaces ou volumes supplémentaires pour cet accueil de public qui restera ponctuel dans le fonctionnement de l'établissement. Ainsi, le choix s'est porté sur **une modularité** des blocs de grimpe (montage et démontage prévu à cet effet).



Compétition

Configuartion de la salle

Cette modularité permettra l'installation de tribunes provisoire pour l'accueil du public (avec une jauge maximale de 500 personnes). Ce choix a été fait afin de limiter les coûts de construction et les coûts de



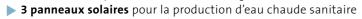
MUR ADAPTÉ AUX PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Un bâtiment exploitant les ressources naturelles

1. Une centrale photovoltaïque:

Trois systèmes distincts sont installés en toiture :

- ▶ un premier dispositif de **450 m²** (82 kWc) avec une revente de l'électricité à ENEDIS
- ▶ un second plus limité de **75 m²** (14 kWc) permettant l'autoconsommation pour les besoins électriques du bâtiment (éclairage)



2. La récupération des eaux de pluie

▶ La totalité des eaux de toiture sera dirigée vers une citerne de 60 m³, stockée sur la parcelle des services techniques au sud du bâtiment. Cette eau servira à l'arrosage et au nettoyage des engins de la Direction de la



Un investissement à la hauteur

Pour le Grand Besançon, le coût de l'opération s'élève à 3 288 000 € TTC (foncier et bâtiment) alors qu'Entre-Temps Escalade a investi 750 000 € TTC (structure artificielle et matériels en découlant : tapis, nacelles, prises...).

La construction de cet équipement moderne, fonctionnel et respectueux de l'environnement a notamment bénéficié des soutiens financiers de l'État, à hauteur de 735 000 €, de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 390 000 € et du Conseil départemental du Doubs, d'un montant de 300 000 €, subvention attribuée au titre du Contrat P@c que le Département a établi avec le territoire du Grand Besançon. 2 148 000 € ont été apportés par le Grand Besançon.

Les entreprises retenues

La maitrise d'œuvre de cette opération a été entièrement assumée en interne par la Direction Architecture et Bâtiment de l'Agglomération.

Les entreprises retenues pour ce chantier d'envergure sont les suivantes :

COLAS (VRD/Terrassement), RIVA (gros œuvre), BEJEAN (charpente), GALOPIN (couverture, bardage), COURVOISIER (menuiserie extérieure), CLAIR ET NET (étanchéité), COMTOISE PEINTURE (plâtrerie, peinture), SOUVET (menuiserie d'intérieur), SPCP (faux plafonds), BFC Revêtement (sols souples), BFC Revêtement (carrelage, faïence), SANITEL (électricité), EIMI (chauffage, ventilation, plomberie), SMC (serrurerie).

Par ailleurs, la structure artificielle est réalisée, sous la coordination de l'association Entre-Temps Escalade, par la société Entre-Prise, fournisseur officiel des JO de Tokyo et filiale du groupe saônois ABO.

Les plans de financement s'établissent comme suit :

Grand Besançon Métropole

COÛT OPÉRATION	3 288 000 € TTC
▼ FINANCEURS	
▶ GBM	1660000€
► FCTVA (CAGB)	488 000 €
▶ Ministère des Sports	400 000 €
► Région	300 000 €
▶ FNADT	270 000 €
▶ Département	170 000€

Entre-Temps Escalade

COÛT OPÉRATION	750 000 € TTC
▼ FINANCEURS	
► Association	215 000 €
▶ Fondation Croppet	200 000€
▶ Département	130 000€
▶ Région	90 000€
▶ État	65 000 €
▶ FFME	30 000€
➤ Crédit Agricole	20 000€



Caractéristiques techniques de la salle Marie PARADIS

10 000 prises

sur l'ensemble de la structure

Zone difficulté

Hauteur des voies

18 m

Développé :

8 m

(distance horizontale entre le pied de la voie et l'aplomb de la prise la plus éloignée)

55 relais

(55 voies de grimpe en simultané)

Zone vitesse

2 couloirs de 16 m

de hauteur, identiques et homologués avec un dévers de 5% et composés de 62 prises chacun

Zone équipée d'un chronométrage et d'un système d'assurage par enrouleur permanent

Zone bloc

Hauteur:

4,5 m

Espace de grimpe sans corde avec réception en pied de voie sur des tapis de 40 cm d'épaisseur, 293 m²

